

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 17^e jour de septembre 2019 à 19 h.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Marc Poirier, Thomas Bates et Dale Rathwell.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Période de questions

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Consultation sur la demande de dérogations mineures

3.1 Demande de dérogations mineures – 298, Route Crystal Falls – Matricule 1900-10-4095

3.2 Demande de dérogations mineures – 88, rue du Village – Matricule 1893-46-8762

4. Demande de dérogations mineures

4.1 Demande de dérogations mineures – 298, chemin Crystal Falls – Matricule 1900-10-4095 – Construction d'un garage

4.2 Demande de dérogations mineures – 88, rue du Village – Matricule 1893-46-8762 – Construction d'une remise

5. Adoption des procès-verbaux

5.1 Séance ordinaire du 20 août 2019

6. Avis de motion et règlement

6.1 Avis de motion – Projet de règlement #245 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage #112 afin d'ajouter un nouvel usage au groupe « Production », identifié comme « Activité agricole autre (a2) », de modifier la définition de l'usage « Agriculture (a1) » et d'ajouter une nouvelle section « Entreprise de production de cannabis » dans la section « Normes applicables à certains usages et dans certaines zones »

6.2 Avis de motion – Projet de règlement #247 modifiant le « Règlement de zonage #215 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à restreindre les résidences de tourisme à la zone PA-10 et à mettre à jour les normes concernant la garde des animaux » et visant à modifier l'article 1 afin d'autoriser la location en court séjour sur tout le territoire

6.3 Date de consultation publique – Projet de règlement #246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33

7. Gestion financière et administrative

7.1 Liste des comptes à payer au 31 août 2019

7.2 Transferts budgétaires

7.3 Lettre d'entente numéro 2 avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section 4852

8. Sécurité publique

8.1 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité publique - Modification

9. Travaux publics

9.1 Demande d'interdiction de stationnement – Pont Beaven – Ministère des Transports

9.2 Réfection de la surface de roulement – Rue School

9.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Chemin de la Rouge

9.4 Embauche – Préposé à l'entretien et journalier - Emploi Étudiant

10. Urbanisme, environnement et hygiène du milieu

10.1 PIIA – 88, rue du Village – Matricule 1893-46-8762 – Construction d'une remise

10.2 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme – Madame Joanna Nash

10.3 Demande de permis gestion de la faune

11. Loisirs et culture

11.1 Demande d'aide financière - Habillons un enfant

11.2 Élaboration d'une politique familiale – Mandat à Gabriel Dagenais service-conseil

11.3 Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides 2019

12. Rapport de la mairesse et des conseillers

13. Période de questions

14. Levée de la séance

1. Période de questions

2019-0137

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Consultation sur les demandes de dérogations mineures

3.1 Demande de dérogations mineures – 298, chemin Crystal Falls – Matricule 1900-10-4095

La mairesse invite l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures.

Aucune question ou commentaire concernant cette demande.

Aucune opposition n'a été présentée à l'égard de la présente demande de dérogations mineures.

3.2 Demande de dérogations mineures – 88, rue du Village – Matricule 1893-46-8762

La mairesse invite l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures.

Aucune question ou commentaire concernant cette demande.

Aucune opposition n'a été présentée à l'égard de la présente demande de dérogations mineures.

4. Demande de dérogations mineures

2019-0138

4.1 Demande de dérogations mineures – 298, chemin Crystal Falls – Matricule 1900-10-4095 – Construction d'un garage

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par le propriétaire du 298, chemin Crystal Falls, matricule 1900-10-4095 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures vise à autoriser la construction d'un garage dans la cour et la marge avant, à une distance de 10.78 mètres de la ligne avant alors que ceux-ci ne sont autorisés que dans les cours latérales et la cour arrière ;

CONSIDÉRANT que lors de la demande initiale de permis, le propriétaire a démontré qu'il était possible de localiser le garage dans la cour arrière, tel que le plan de l'arpenteur du 19 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'en plus de l'emplacement suggérer dans le plan du 19 juillet 2018, il y a de la place en cour arrière pour construire le garage ;

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été présentée à l'égard de la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, secrétaire-trésorière a, au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure, fait publier un avis conformément à la loi qui régit la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de refuser cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu :

QUE le conseil refuse cette demande de dérogations mineures pour la propriété du 298, route Crystal Falls, matricule 1900-10-4095, et refuse la construction d'un garage dans la cour et dans la marge avant.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Marc Poirier, Dale Rathwell et Hervey William Howe votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Thomas Bates vote contre la résolution.

2019-0139

**4.2 Demande de dérogations mineures – 88, rue du Village –
Matricule 1893-46-8762 – Construction d'une remise**

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par le propriétaire du 88, rue du Village, matricule 1893-46-8762 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures vise à autoriser la construction d'une remise d'une superficie de 62.4 m² en cour arrière alors que la superficie maximale autorisée est de 30 m² ;

CONSIDÉRANT la remise actuelle a une superficie approximative de 111 m² ;

CONSIDÉRANT que la superficie totale du garage et de la nouvelle remise seront en dessous de la superficie de la résidence de 158 m² ;

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été présentée à l'égard de la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, secrétaire-trésorière a, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure, fait publier un avis conformément à la loi qui régit la municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu :

QUE le conseil approuve cette demande de dérogations mineures pour la propriété du 88, rue du Village, matricule 1893-46-8762 et autorise la construction d'une remise de 62.4 m² en cour arrière alors que la

superficie maximale autorisée est de 30 m², et ce, aux conditions suivantes :

- Qu'aucun des arbres existants ne soit coupé en arrière de la remise et que tout arbre malade, endommagé ou mort dans cette bande soit remplacé par un conifère d'une hauteur minimale de 1,5 mètre lors de la plantation, l'essence de l'arbre choisi devant atteindre une hauteur minimale de six (6) mètres à maturité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adoption des procès-verbaux

2019-0140

5.1 Séance ordinaire du 20 août 2019

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Avis de motion et règlement

6.1 Avis de motion – Projet de règlement #245 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage #112 afin d'ajouter un nouvel usage au groupe « Production », identifié comme « Activité agricole autre (a2) », de modifier la définition de l'usage « Agriculture (a1) » et d'ajouter une nouvelle section « Entreprise de production de cannabis » dans la section « Normes applicables à certains usages et dans certaines zones »

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, madame la mairesse Pascale Blais donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage #112 afin d'ajouter un nouvel usage au groupe « Production », identifié comme « Activité agricole autre (a2) », de modifier la définition de l'usage « Agriculture (a1) » et d'ajouter une nouvelle section « Entreprise de production de cannabis » dans la section « Normes applicables à certains usages et dans certaines zones » ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, madame la mairesse mentionne que l'objet du règlement est :

- d'ajouter un nouvel usage au groupe « Production », identifié comme « Activité agricole autre (a2) » pour la production de plantes à des fins médicales ou récréatives, notamment les entreprises de production de cannabis et ce, dans les zones Af-1, Ag-2, For-3, For-4, For-5, For-6, For-7, Mb-8, Pa-10, Af-11, Pa-12, Pa-14, Ru-15, Ru-16, Rr-17, Rr-18, Ru-19, Af-20, Pa-21, Ex-22, Ru-23, Cc-24, Rr-25, Rr-26, Ag-27, For-28, Ag-29, Ag-30, Ag-31, Pa-32, Ag-35, Ag-36,

Cons-37, Af-38, Af-39, Af-39-1, Af-40, Af-41, Af-42, Pa-43, Ru-46, For-48 et For-49 ;

- de modifier la définition de l'usage « Agriculture (a1) pour y exclure les usages agricoles spécialisés dans la production de plantes à des fins médicales ou récréatives, notamment les entreprises de production de cannabis ;
- d'ajouter une nouvelle section « Entreprise de production de cannabis » dans la section « Normes applicables à certains usages et dans certaines zones » afin d'y préciser les conditions d'implantation et d'exercice de la production de cannabis ;
- d'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour toutes les « Entreprise de production de cannabis » ;
- aucun coût n'est relié à ce règlement ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement #245 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage #112 afin d'ajouter un nouvel usage au groupe « Production », identifié comme « Activité agricole autre (a2) », de modifier la définition de l'usage « Agriculture (a1) » et d'ajouter une nouvelle section « Entreprise de production de cannabis » dans la section « Normes applicables à certains usages et dans certaines zones » est présenté par madame la mairesse Pascale Blais aux citoyens présents.

6.2 Avis de motion – Projet de règlement #247 modifiant le « Règlement de zonage #215 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à restreindre les résidences de tourisme à la zone PA-10 et à mettre à jour les normes concernant la garde des animaux » et visant à modifier l'article 1 afin d'autoriser la location en court séjour sur tout le territoire

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur le conseiller Jonathan Morgan donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le « Règlement de zonage #215 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à restreindre les résidences de tourisme à la zone PA-10 et à mettre à jour les normes concernant la garde des animaux » et visant à modifier l'article 1 afin d'autoriser la location en court séjour sur tout le territoire ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, monsieur le conseiller mentionne qu'aucun coût n'est relié à ce règlement ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement #247 modifiant le « Règlement de zonage #215 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à restreindre les

résidences de tourisme à la zone PA-10 et à mettre à jour les normes concernant la garde des animaux » et visant à modifier l'article 1 afin d'autoriser la location en court séjour sur tout le territoire est présenté par monsieur le conseiller Jonathan Morgan aux citoyens présents.

6.3 Date de consultation publique – Projet de règlement #246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33

Une consultation publique aura lieu le 24 septembre 2019 à compter de 17h30 sur le projet de règlement #246 modifiant le règlement de zonage #112 et visant à autoriser les logements dans les bâtiments commerciaux de restauration et d'hébergement dans la zone Vi-33.

7. Gestion financière et administrative

2019-0141

7.1 Liste des comptes à payer au 31 août 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Canadian Tire* (pièces)	20.66 \$
Carquest Canada Itée*(pièces)	172.19 \$
C.R.S.B.P. des Laurentides* (papeterie)	28.17 \$
Chalifoux Électrique inc.*(minuterie Pavillon)	367.09 \$
Distribution Hunpaco* (eau)	74.25 \$
Dubé Guyot inc.* (honoraires professionnels)	892.79 \$
PLA Architecte*(honoraires professionnels)	1 592.40 \$
Formules municipales*(papeterie)	276.81 \$
Fournitures de bureau Denis* (papeterie)	156.10 \$
JMV inc. (location niveleuse)	3 449.25 \$
Jones, Frances*(remb déplacement)	100.00 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	141.98 \$
La Capitale (assurance groupe)	2 684.05 \$
Machinerie Forget* (répar lame niveleuse)	293.19 \$
Marc Marier (frais gardiennage chien)	150.00 \$
MRC des Laurentides* (bacs)	2 460.92 \$
Multi Routes inc. (calcium)	7 310.12 \$
OBV RPNS (plan directeur Lac Beaven)	994.21 \$
Paysage net* (entretien août)	632.36 \$
Prévost Déneigement* (fauchage)	1 075.02 \$
Serres Arundel*(terreau)	5.74 \$
Stuart, Julia*(publicité Village express)	100.00 \$
Tenaquip*(peinture stationnement)	393.30 \$
Uniprix* (fournitures médicales)	200.59 \$
Valiquette, Larra (remb camp de jour)	250.00 \$
Visa Desjardins* (timbres)	111.79 \$
Salaires et contributions d'employeur	37 114.90 \$
Frais de banque	93.60 \$

Liste de chèques émis :

5779 ADMQ (colloque zone)	195.00 \$
5780 Bell mobilité (cellulaire voirie)	146.98 \$
5781 Bell Canada (fax)	90.25 \$
5782 École secondaire Laurentian Regional	100.00 \$
5783 Shaw direct (musique pavillon)	38.50 \$

5784 Hydro-Québec

1 343.53 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois d'août 2019, transmis en date du 13 septembre 2019.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0142

7.2 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-) :

02-110-00-346 Congrès et délégation	3 646
02-130-00-421 Assurances	2 513
02-230-00-454 Formation	1 300
02-630-00-991 Subvention à la construction	1 000

À (débit) (+) :

02-110-00-331 Téléphone	500
02-130-00-527 Entretien et réparation – équipement bureau	500
02-130-00-609 Autres biens non-durables	500
02-130-00-670 Fournitures de bureau	1 000
02-230-00-421 Assurances	1 300
02-320-00-421 Assurances	2 571
02-701-20-522 Entretien et réparation	200
02-701-30-421 Assurances	708
02-701-50-421 Assurances	1 180

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019 -0143

7.3 Lettre d'entente numéro 2 avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section 4852

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4852 se sont entendus sur les termes

d'une lettre d'entente visant à modifier la clause 4.09 de la convention collective sur la définition d'un étudiant et la clause 11.01 sur les heures et la semaine de travail de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu :

QUE le conseil approuve la lettre d'entente numéro 2 et modifiant la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 4852 ;

QUE le conseil autorise la mairesse, Pascale Blais ainsi que la directrice générale, France Bellefleur, à signer la lettre d'entente numéro 2 au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

2019-0144

8.1 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité publique - Modification

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité d'Arundel reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION ET NOM

Responsable 2^e substitut de la mission Administration : Nayanka Judick

Responsable 1^{er} substitut de la mission Services aux personnes sinistrées : Nayanka Judick

Responsable 2^e substitut de la mission Services techniques et Transport : Nayanka Judick

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

2019-0145

9.1 Demande d'interdiction de stationnement – Pont Beaven - Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la plainte reçue pour le stationnement des véhicules dans le secteur du pont Beaven ;

CONSIDÉRANT que près du pont du Lac Beaven, les utilisateurs de la piste cyclable doivent traverser la route pour poursuivre leur parcours du Corridor ;

CONSIDÉRANT que sur un tronçon près de ce même pont, les utilisateurs du Corridor aérobique doivent utiliser la route pour traverser le pont ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réduire les risques d'accident et augmenter la sécurité des citoyens et utilisateurs de ce tronçon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu :

DE DEMANDER au Ministère des Transports d'interdire le stationnement dans le secteur du pont Beaven (entre le chemin White et le 84, route Morrison) et d'installer des pancartes d'interdiction de stationnement dans ce secteur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Marc Poirier, Dale Rathwell et Hervey William Howe votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Thomas Bates vote contre la résolution.

Monsieur le conseiller Paul Pepin déclare son intérêt dans le point 9.2 Réfection de la surface de roulement – Rue School et quitte la séance.

2019-0146

9.2 Réfection de la surface de roulement – Rue School

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la surface de roulement de la rue School ont entraîné la coupe d'une haie longeant la propriété du 1, rue School ;

CONSIDÉRANT la plainte reçue des propriétaires du 1, rue School concernant la perte d'intimité et l'augmentation du bruit et de la circulation suite à la coupe de la haie et leur demande de compensation pour le remplacement de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité peut accorder une aide aux personnes, principalement en matière de nuisances, de sécurité, de transport, de paix, d'ordre et de bien-être général de la population ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Bates

Et résolu d'autoriser le versement d'une compensation monétaire de 450\$ aux propriétaires du 1, rue School pour les travaux de clôture aux conditions suivantes :

- que la nouvelle clôture soit installée à l'intérieur des limites de leur propriété et que la responsabilité de l'entretien ou du remplacement futur de cette clôture soit à leur frais ;
- que le montant soit payé au propriétaire sous présentation de la facture payée ;
- que la propriété soit libre de tout arrérage de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Paul Pepin réintègre la séance.

2019-0147

9.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Chemin de la Rouge

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention de 19 366 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que des travaux d'amélioration sont nécessaires sur le chemin de la Rouge ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'autoriser les travaux d'amélioration sur le chemin de la Rouge pour un montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0148

9.4 Embauche – Préposé à l'entretien et journalier - Emploi Étudiant

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire embaucher un étudiant à temps partiel pour le poste de préposé à l'entretien et journalier – Emploi étudiant ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire assurer un meilleur entretien de la patinoire durant la période des Fêtes et les fins de semaine durant la période hivernale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu de procéder à l'embauche de Jordan Jolicoeur au poste de préposé à l'entretien et journalier – Emploi étudiant à partir du 18 septembre 2019 pour un maximum de 20 heures par semaine, selon les besoins opérationnels du service des travaux publics et pour l'entretien de la patinoire, pour la période du 18 septembre 2019 au 15 avril 2020 et que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Urbanisme, environnement et hygiène du milieu

2019-0149

10.1 PIIA – 88, rue du Village – Matricule 1893-46-8762 – Construction d'une remise

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 88, rue du Village et qui est identifiée par le matricule 1893-46-8762 et vise la construction d'une remise ;

CONSIDÉRANT que la demande des propriétaires est assujettie aux critères du Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont déposé les plans et les élévations de la remise projetés ;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur des murs sera identique à la résidence et au garage actuel et qui assurera l'harmonie de la propriété ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA pour la propriété située au 88, rue du Village, identifiée par le matricule 1893-46-8762 et qui vise la construction d'une remise selon les plans et les élévations déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0150

10.2 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme – Madame Joanna Nash

CONSIDÉRANT que le mandat de Monsieur Pierre Bernaquez comme membre du Comité consultatif d'urbanisme est maintenant terminé et qu'il y a lieu de le remplacer au sein du Comité ;

CONSIDÉRANT que Madame Joanna Nash a déposé sa candidature et souhaite s'impliquer comme membre du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu :

QUE le conseil nomme Madame Joanna Nash à titre membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans débutant le 18 septembre 2019 jusqu'au 17 septembre 2021 ;

Et

QUE le conseil remercie chaleureusement Monsieur Pierre Bernaquez pour son implication et son travail consciencieux comme membre du Comité consultatif d'urbanisme au cours de ces dernières années.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Marc Poirier et Hervey William Howe votent en faveur de la résolution.

Les conseillers Thomas Bates et Dale Rathwell votent contre la résolution.

2019-0151

10.3 Demande de permis de gestion de la faune

CONSIDÉRANT le nombre de plaintes concernant la présence inhabituelle et accrue de coyotes au cœur du noyau villageois et sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu d'autoriser la municipalité à effectuer une demande d'un permis de gestion de la faune auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Marc Poirier, Thomas Bates et Hervey William Howe votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Dale Rathwell vote contre la résolution.

11. Loisirs et culture

2019-0152

11.1 Demande d'aide financière - Habillons un enfant

CONSIDÉRANT que chaque enfant a le droit d'être habillé adéquatement pour jouer dehors, aller à la garderie ou à l'école, peu importe la situation financière de ses parents ;

CONSIDÉRANT qu'« Habillons un enfant » est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'offrir des vêtements neufs aux enfants de 0 à 17 ans qui proviennent de familles éprouvant des difficultés financières ;

CONSIDÉRANT que notre municipalité est couverte par les œuvres de cet organisme qui désire offrir cette opportunité au plus grand nombre d'enfants possible ;

CONSIDÉRANT que l'organisme sollicite des dons auprès de la population une fois par année afin d'organiser, en décembre, une activité pendant laquelle tous les enfants de 0 à 17 ans des familles sélectionnées peuvent magasiner des vêtements pour un montant de 200 \$ par enfant ;

CONSIDÉRANT que les familles sont référées par les écoles et les organismes de la région ;

CONSIDÉRANT qu'en 2018, 12 enfants de notre municipalité ont bénéficié de cette aide précieuse ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se joindre à l'organisme afin de montrer à tous les enfants qu'ils peuvent compter sur notre société pour les soutenir ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Bates

Et résolu que le conseil autorise le versement d'un don de 400 \$ à l'organisme Habillons un enfant pour sa campagne de financement 2019.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les conseillers Jonathan Morgan, Paul Pepin, Marc Poirier, Thomas Bates et Hervey William Howe votent en faveur de la résolution.

Le conseiller Dale Rathwell vote contre la résolution.

Le conseiller Jonathan Morgan quitte la séance à 20h31.

2019-0153

11.2 Élaboration d'une politique familiale – Mandat à Gabriel Dagenais service-conseil

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une subvention de 10 500 \$ du Ministère de la Famille pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT que cette initiative permettra de mieux répondre aux besoins des familles en favorisant l'adaptation de leur milieu de vie ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue pour l'élaboration de la politique familiale municipale par Gabriel Dagenais service-conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascales Blais

Et résolu que la firme Gabriel Dagenais service-conseil soit mandatée pour élaborer la politique familiale municipale, et ce, selon les conditions prévues à l'offre de services du 13 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0154

11.3 Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Conception organise l'édition 2019 du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides, en partenariat avec les municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du salon est de promouvoir les bienfaits de la lecture et favoriser la découverte littéraire ;

CONSIDÉRANT que les deux premières éditions du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides ont connu un franc succès ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil autorise la participation à la troisième édition du Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides et le versement d'une aide financière de 200 \$ à la Municipalité de La Conception pour l'organisation de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-0155

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe et résolu que la séance soit levée à 21 : 05 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale